

Arrêté

N° 2025-173

Objet Liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois de **CONSEILLER TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES** au titre de la promotion interne – Année 2025 –

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu le code général de la fonction publique et plus particulièrement les articles L.523-1, L.523-5 à L.523-6,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion,

Vu le décret n° 92-364 du 1er avril 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu le décret n°2023-1272 du 26 décembre 2023 modifiant les dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans la fonction publique territoriale,

Considérant que 3 recrutements de fonctionnaires du cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives ont été recensés dans l'ensemble des collectivités territoriales et établissements affiliés permettant l'inscription d'un fonctionnaire sur la liste d'aptitude d'accès au grade des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives par voie de promotion interne au titre de l'année 2025, en application de l'article 4 du décret n°2023-1272 du 26 décembre 2023 précité,

Arrêté :

Article 1 : À compter du 5 juillet 2025, la liste d'aptitude au grade de conseiller territorial des activités physiques et sportives au titre de la promotion interne pour l'année 2025 est dressée ainsi qu'il suit :

KALBFEIS Axelle

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 03/07/2025
Le Président,



Philippe LOCATELLI

Accusé de réception en préfecture
069-286912019-20250703-2025-173-AR
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été régulièrement publié et transmis au représentant de l'État.

Accusé de réception en préfecture
069-286912019-20250703-2025-173-AR
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025